

FLS Programme Éducatif

Cahier d'activités



FSL

TABLE DES MATIÈRES



Les paliers de gouvernement au Canada	2
Activité : Qui est responsable?	3
Les circonscriptions en Ontario	4
Quiz : Qui sont mes représentants?	4
Les députés provinciaux	5
Les partis politiques	6
Plan de la Chambre de l'Assemblée législative	7
Les rôles parlementaires	8
Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario	9
Activité : Qui suis-je?	10-11
Comment les lois sont-elles élaborées?	12
Citoyenneté active	13-14

« Le masculin comprend l'équivalent féminin et est utilisé dans le but d'alléger le texte. »

LES PALIERS DE GOUVERNEMENT AU CANADA

Les paliers de gouvernement au Canada sont les niveaux administratifs gouvernementaux. Il y en a trois :

Le palier fédéral

Le parlement fédéral se trouve à Ottawa, la ville capitale du Canada.

Le gouvernement fédéral est responsable des domaines touchant l'ensemble du pays tels que la citoyenneté, la monnaie, l'armée et la défense.

Le chef du gouvernement fédéral est appelé le premier ministre du Canada.

Quel est son nom ? _____

Le palier provincial/ territorial

Il existe 10 provinces et 3 territoires au Canada.

Le parlement de l'Ontario, aussi appelé l'Assemblée législative de l'Ontario, est situé à Toronto.

Le gouvernement provincial est responsable des domaines touchant la province, donc l'Ontario, tels que les permis de conduire, la santé, l'éducation et le mariage.

Le chef du gouvernement provincial est appelé le premier ministre de l'Ontario.

Quel est son nom ? _____

Le palier municipal

Chaque village ou ville possède son propre gouvernement local.

Le gouvernement municipal est responsable des questions d'une nature locale, telles que les rues locales, les parcs publics, et la police locale.

Le chef du gouvernement municipal est normalement appelé le maire.

Quel est le nom de votre chef municipal ? _____



ACTIVITÉ : QUI EST RESPONSABLE?



Trier les responsabilités selon le palier de gouvernement correct.

RESPONSABILITIÉS

Armée	Affaires étrangères	Parcs provinciaux
Certificat de naissance	Collecte des déchets	Transport public
Postes Canada	Santé	GRC
Citoyenneté et immigration	Bibliothèques	Recyclage
Parcs (de la ville)	Police locale	Panneaux routiers
Droit criminel	Loterie	Déneigement
Permis de conduire	Certificats de mariage	Tourisme
Éducation	Monnaie	Transports
Pompiers	OPP	
Pêches		

PALIER DE GOUVERNEMENT

FÉDÉRAL

PROVINCIAL

MUNICIPAL

LES CIRCONSCRIPTIONS EN ONTARIO



Une circonscription électorale est une région géographique représenté par un député du parlement. Il y a 124 circonscriptions en Ontario.

Au palier fédéral, le candidat ayant le plus grand nombre de votes dans une circonscription devient le député fédéral. Le chef du parti avec le plus grand nombre de députés devient le premier ministre du Canada. Au palier provincial, le candidat ayant le plus grand nombre de votes dans une circonscription devient le député provincial. Le chef du parti avec le plus grand nombre de députés deviendra le premier ministre de la province. Au palier municipal, les électeurs choisissent un candidat pour être conseiller municipal et un candidat pour être maire de la ville. Ce système électorale est différent de ceux aux paliers fédéral et provincial.

Qui sont mes représentants?

(1) Comment s'appelle votre circonscription électorale provinciale?

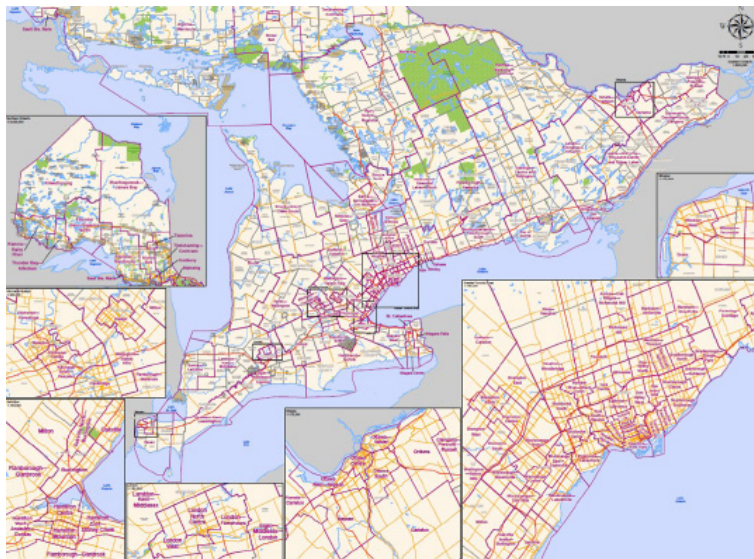
(2) Qui est le député provincial dans votre circonscription?

(3) Votre député provincial fait partie de quel parti politique?

(4) Votre député provincial fait-il partie du gouvernement ou de l'opposition?

(5) Qui est le député fédéral dans votre circonscription?

(6) Qui est le conseiller municipal dans votre région?



Pour identifier votre circonscription provinciale, appelez le 1-888-668-8683 ou visitez le Site web d'Élections Ontario à www.electionsontario.on.ca. Il faut savoir votre code postal ou adresse postale.

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Les députés provinciaux sont élus par le peuple ontarien. Lors d'une élection, les électeurs ontariens votent pour le candidat qui représentera leur circonscription. Le candidat qui remporte le plus grand nombre de votes devient leur député provincial.

Les députés travaillent dans la Chambre de l'Assemblée législative de l'Ontario à Queens Park, Toronto et dans leur circonscription, près de ceux qu'ils représentent.

À l'édifice de l'Assemblée législative ...

Les députés prennent leur place dans la Chambre de l'Assemblée législative où ils :

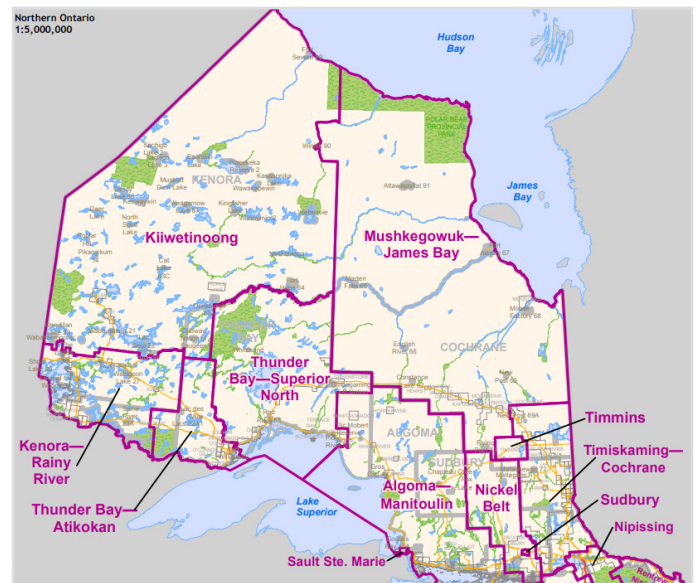
- discutent, débattent et votent sur des projets de loi
- parlent d'événements dans leur circonscription
- posent des questions au gouvernement sur des matières en ce qui concerne les gens de leur circonscription et des sujets qui touchent les Ontariens
- présentent des pétitions* provenant de leur circonscription
- participent aux comités législatifs qui étudient en détail des projets de loi avant qu'ils deviennent loi



Dans leur circonscription...

Les députés travaillent dans leurs communautés où ils :

- rencontrent les gens qu'ils représentent
- aident à résoudre des questions provinciales
- assistent aux événements, tels que des galas de bienfaisance ou des pique-niques communautaires
- présentent des prix
- rencontrent des groupes communautaires



Le saviez-vous?

*Une pétition est une demande adressée au gouvernement ou à l'Assemblée législative de l'Ontario de faire quelque chose ou de redresser une question d'intérêt public. La pétition porte les signatures des gens qui en sont en faveur.

PARTIS POLITIQUES



Au Parlement de l'Ontario, il y a des députés progressistes-conservateurs, néo-démocrates, libéraux et du parti vert. Il y a aussi des députés indépendants, qui n'appartiennent à aucun parti politique. Suivant une élection provinciale, le parti politique ayant le plus grand nombre de députés forme le gouvernement. Le parti ayant le deuxième plus grand nombre de députés est l'opposition officielle. En ce moment, il y a quatre partis politiques représentés au Parlement de l'Ontario.

CHEFS DES PARTIS POLITIQUES EN ONTARIO



Doug Ford
Parti progressiste-
conservateur



Andrea Horwath
Nouveau Parti
démocratique



John Fraser
Chef intérimaire
Parti libéral de l'Ontario



Mike Schreiner
Parti vert



Suivant une élection, le Parti ayant le plus grand nombre de députés élus forme le gouvernement.

Quel Parti forme le gouvernement en Ontario? _____

Le Parti ayant le deuxième plus grand nombre de députés élus est appelé l'opposition officielle.

Quel Parti est l'opposition officielle en Ontario? _____

Combien de députés élus appartiennent au parti libéral? _____

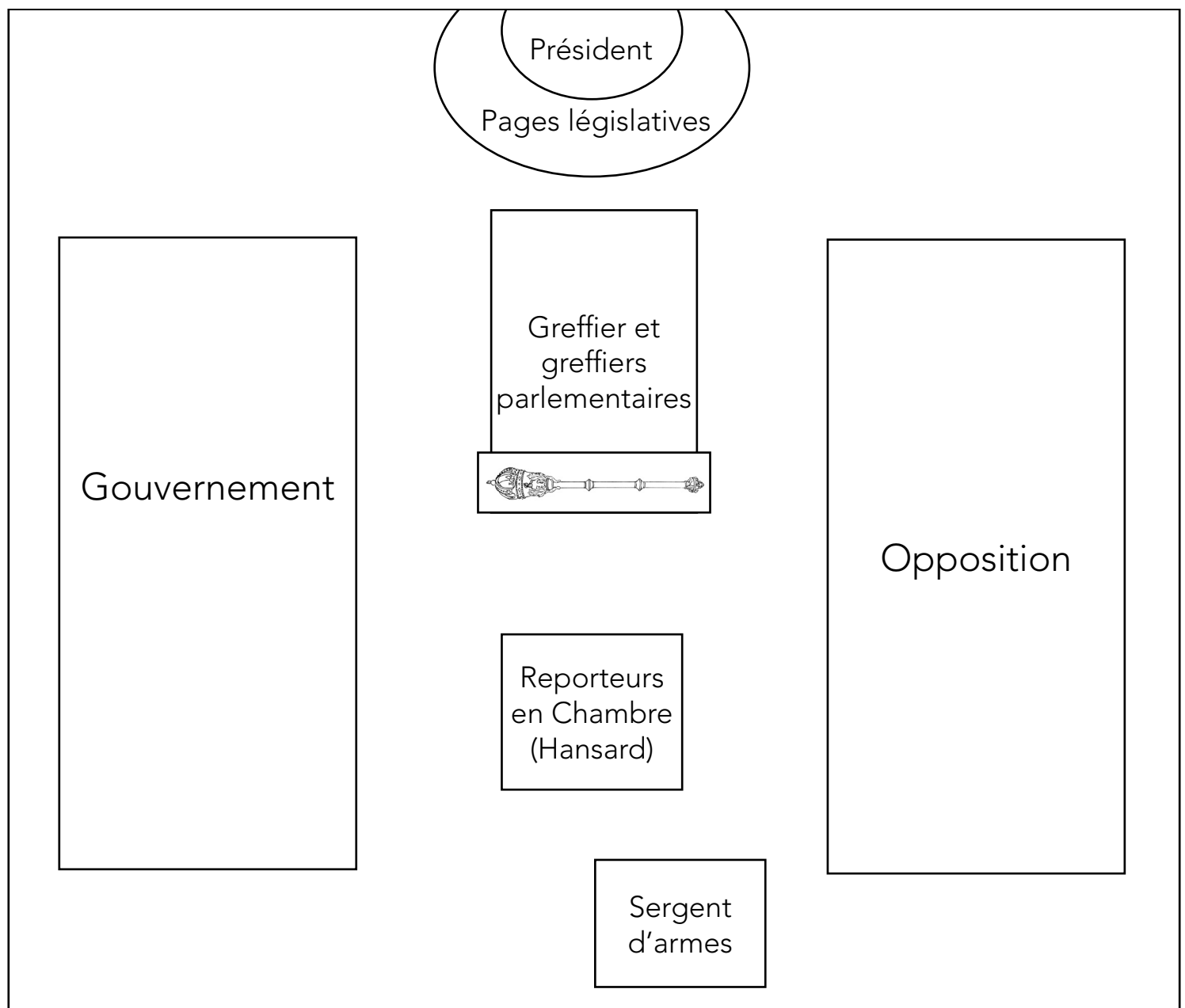
Combien de députés élus appartiennent au parti vert? _____

Combien de députés élus sont des députés indépendants? _____

PLAN DE LA CHAMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE



Les députés et plusieurs hauts fonctionnaires s'assoient dans la Chambre quand l'Assemblée législative parlement est en séance. L'estrade du président se trouve au fond de la Chambre, et les portes principales se trouve à l'autre bout de la pièce. Le gouvernement s'assoie toujours à la droite du président, et l'opposition officielle s'assoit toujours à la gauche. Le chef de l'opposition s'assoit en face du premier ministre. Tous autres députés de l'opposition s'assoient à la gauche du président. Quand il y a une grande majorité, quelques députés du gouvernement doivent s'asseoir au côté de l'opposition.



LES RÔLES PARLEMENTAIRES

Pour que chaque séance de l'Assemblée législative se déroule équitablement, il existe plusieurs rôles neutres à remplir. Les personnes qui occupent ces postes ne peuvent pas voter ni participer aux débats. Ils sont impartiaux.



Le président

Le président est un député qui est élu par les autres députés au début de la première session parlementaire. Le président ne participe pas aux travaux en Chambre et préside chaque séance de l'Assemblée législative. Il permet aux députés de parler, applique le Règlement de l'Assemblée et veille à ce que chaque séance se déroule de manière ordonnée. Il ne vote qu'en cas d'égalité des voix.



La sergente d'armes

La sergente d'armes est chargée de la sécurité de la Chambre et de tout l'édifice de l'Assemblée législative. La sergente d'armes est aussi la gardienne de la masse. La masse représente l'autorité du président d'appliquer le Règlement de l'Assemblée, et doit être présent pendant chaque séance législative.



Le greffier

Le greffier est le principal fonctionnaire de la Chambre et le directeur administratif du Bureau de l'Assemblée législative. Il conseille le président et les députés au sujet des règlements du parlement. Il compte les voix à la Chambre et surveille la durée des débats. Suivant une élection provinciale, le greffier fera prêter serment aux nouveaux députés.



Les reporters en Chambre (Hansard)

Les reporters en Chambre utilisent un ordinateur portable afin de noter les premiers mots et les interjections de députés pendant les débats. Le Journal des débats (Hansard) est le compte rendu officiel des délibérations de l'Assemblée législative de l'Ontario.



Les pages de l'Assemblée législative

Les pages sont des élèves en septième ou huitième année qui aident les députés dans la Chambre et apprennent comment le parlement fonctionne.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ONTARIO

Le Canada est devenu un pays en 1867 et est une nation souveraine. C'est une monarchie constitutionnelle avec des liens envers la Grande-Bretagne. Dans une monarchie constitutionnelle, la reine est le chef symbolique; pourtant le pouvoir reste avec le parlement. Comme ça, même si les lois sont créées à son nom, la reine ne joue pas un rôle en déterminant les décisions faites dans la Chambre.



Canada et la Reine

Le chef d'État du Canada est la Reine Elizabeth II. La Reine a des représentants au Canada qui effectuent ses responsabilités à sa place. Au niveau fédéral à Ottawa, le Gouverneur général représente la Reine. Dans chaque province, c'est le lieutenant-gouverneur qui en est le représentant.



Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario

En tant que le représentant de la Reine en Ontario, le lieutenant-gouverneur effectue les responsabilités de la Reine. Par exemple, il convoque et dissout les sessions du Parlement, et il accorde la sanction royale aux projets de loi – la dernière étape avant qu'un projet de loi devienne loi. L'honorable Elizabeth Dowdeswell est la lieutenant-gouverneure actuelle de l'Ontario.

ACTIVITÉ : QUI SUIS-JE?



QUIZ PARLEMENTAIRE

Je suis chargé de la sécurité de la Chambre. Je porte la masse dorée, le symbole du pouvoir et de l'autorité du président.

Qui suis-je? ____ / _____ / _____

J'enregistre les bouts de discussions et les interjections que disent les députés pendant chaque séance dans la Chambre. Je suis responsable du compte rendu officielle de l'Assemblée législative qui est disponible au public sur l'Internet ou aux bibliothèques publiques.

Qui suis-je? ____ / _____ / ____ / _____

Nous sommes les plus jeunes au Parlement de l'Ontario. Nous sommes des élèves en septième ou huitième année qui aident les députés dans la Chambre. Pour être admissible il faut avoir une moyenne scolaire de 80% et être actif dans la communauté.

Qui sommes-nous? ____ / _____

Nous sommes élus pour représenter les intérêts des résidents dans les 124 circonscriptions à travers l'Ontario.

Qui sommes-nous? ____ / _____ / _____

Au Canada, il y a trois paliers : fédéral, provincial et municipal. Dans notre province, le chef est le premier ministre de l'Ontario. Mon nom commence avec le titre « honorable ».

Qui suis-je? _____ / _____ / _____

ACTIVITÉ : QUI SUIS-JE?



Je suis chef d'État du Canada. Je suis représentée par le gouverneur général au palier fédéral, et par les lieutenants-gouverneurs dans chacune des dix provinces.

Qui suis-je? __ __ / __ __ __ __ __ / __ __ __ __ __ __ __ __ __ / __ __

Je suis le représentant de la Couronne en Ontario. Dans mon rôle constitutionnel, je dois convoquer, proroger ou dissoudre la Législature, et j'accorde la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative.

Qui suis-je? __ __ / __ __ __ __ __ __ __ __ __ / __ __ __ __ __ __ __ __ __

Je préside chaque séance de l'Assemblée législative. Je m'assure que les députés suivent les règlements dans la Chambre et je donne la parole aux députés. Je n'ai pas le droit de participer aux débats et je ne vote qu'en cas d'égalité.

Qui suis-je? __ __ / __ __ __ __ __ __ __ __ __

Je connais à fond les règlements de l'Assemblée législative et je conseille le président et les députés. Je compte les voix lors d'un vote en Chambre.

Qui suis-je? __ __ / __ __ __ __ __ __ __ __ __

COMMENT LES LOIS SONT-ELLES ÉLABORÉES?



Une loi commence par une idée

L'idée est présentée sous forme de projet de loi par un député. Le projet de loi doit passer par certaines étapes du processus législatif avant d'acquiescer la force de loi.

Quelles sont les étapes?

Chacune des étapes suivantes donne aux députés l'opportunité de réfléchir au projet de loi. En outre pendant un débat ils peuvent suggérer comment améliorer le projet de loi ou le rendre plus efficace.

Étape 1 : Première Lecture

La première lecture a lieu lorsqu'un projet de loi est présenté à la législature. Les objectifs du projet de loi sont expliqués et les députés décident s'ils acceptent ou non, que le projet de loi fasse l'objet d'un débat. Si le projet de loi est accepté, le greffier lit à haute voix le titre du projet de loi.

Étape 2 : Deuxième Lecture

Pendant la deuxième lecture, les députés débattent des idées générales du projet de loi. Ce débat dure quelques jours. Chaque député a le droit de parler seulement une fois pendant le débat. Quand le débat se termine, les députés décident d'approuver ou non le passage du projet de loi à la troisième lecture. En plus, il se peut que le projet de loi soit soumis à l'examen d'un comité législatif composé d'un petit groupe de députés.

Étape 3 : Étude en Comité

Un comité est composé d'un petit groupe de députés. Ils examinent attentivement les détails du projet de loi. Les députés peuvent modifier chaque section du projet de loi. Une modification apportée à un projet de loi s'appelle un amendement. L'étude d'un projet de loi en comité peut durer quelques jours ou même quelques mois. Lorsque le comité aura terminé son étude, le projet de loi sera renvoyé au parlement pour la troisième lecture.

Étape 4 : Troisième Lecture

La troisième lecture permet aux députés de débattre le projet de loi pour la dernière fois. Après le débat, le président annonce le vote final. Si la majorité des députés vote en faveur du projet de loi, il est soumis au lieutenant-gouverneur pour la sanction royale.

Étape 5 : Sanction Royale

La sanction royale est accordée lorsque le lieutenant-gouverneur signe le projet de loi au nom de la Reine. À la suite de cette étape, le projet de loi devient loi.

CITOYENNETÉ ACTIVE

Soyez informé et engagé

Chaque Canadien a le droit d'être au courant. Peu importe notre âge, nous pouvons nous familiariser avec les candidats dans notre circonscription et avec les partis politiques, ainsi qu'étudier les enjeux dans nos communautés. En outre, il existe plusieurs façons d'être engagé.

Visiter

Lorsque l'Assemblée législative est en séance, le public est invité aux tribunes publiques pour assister aux débats dans la Chambre. Pour en savoir plus sur le calendrier parlementaire, voir le site Web de l'Assemblée législative à www.ola.org.

Regarder

Les séances de l'Assemblée législative sont télédiffusées à travers l'Ontario et elles sont également diffusées sur le site Web de l'Assemblée ou vous trouverez une archive de la période de questions remontant à huit jours; ces dernières se trouvent sur le site web de l'Assemblée sous l'onglet « Wébémission ».

Lire

Vous trouverez des copies du Journal des débats (Hansard), le procès-verbal intégral des travaux de l'Assemblée et des comités législatifs, sur le site Web de l'Assemblée sous l'onglet « Débats et travaux ».



Trouver votre député

Si vous ne savez pas qui est votre député, visitez le site Web d'Élections Ontario à www.electionsontario.on.ca. Vous pouvez d'identifier votre circonscription avec votre adresse postale. Après avoir identifié votre circonscription, vous pouvez ensuite identifier votre député.

Entrer en contact avec votre député

Votre député est votre représentant et il écoutera à vos idées et vos intérêts. Lorsque vous partagez vos idées avec votre député, vous pourriez faire une impression sur lui et peut-être les actions et les politiques du gouvernement provincial.

Vous pouvez contacter votre député de nombreuses façons, en écrivant une lettre, envoyant un courriel ou visitant son bureau. Pour en savoir plus sur les députés, visiter le site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario à www.ola.org.

Présenter aux comités

Un comité législatif, qui se compose d'un petit groupe de députés représentant chaque parti politique, est responsable d'examiner des projets de loi en détail. Le public peut partager ses avis et ses idées concernant un projet de loi pendant les réunions de comité. La majorité de ces réunions ont lieu à l'édifice de l'Assemblée législative à Toronto, mais certains comités voyagent à travers l'Ontario pour que plus de gens puissent assister aux réunions.

Rédiger une pétition

Une pétition est une demande au Parlement de l'Ontario, d'entreprendre (ou de ne pas entreprendre) une action précise pour redresser un tort public. Comme le gouvernement est obligé de répondre à la pétition dans les 24 jours de séance après sa présentation, le sujet sera noté. Mais, le rédacteur de la pétition doit s'assurer que le plan d'action exigé est du ressort de l'Assemblée législative de l'Ontario, et que la demande est adressée clairement, de façon correcte et respectueuse. Pour en savoir plus sur les autres exigences nécessaires, et pour voir l'échantillon d'une pétition, rendez-vous sur le site Web de l'Assemblée législative.



Visitez le site Web de l'Assemblée législative à www.ola.org/fr/visiter-apprendre
pour en savoir plus sur nos programmes et ressources.



Assemblée législative de l'Ontario
Direction du protocole parlementaire et des relations publiques
Salle 191, Édifice législatif, Toronto (Ontario) , M7A 1A7

Renseignements généraux : 416-325-7500
Réservations : 416-325-0061
www.ola.org/fr/visiter-apprendre